



Comité permanent de la Chambre des communes  
sur la santé (HESA)

## Point de vue de l'Association canadienne des assistant.e.s dentaires en ce qui concerne les effectifs du secteur de la santé au Canada

L'Association canadienne des assistant.e.s dentaires (ACAD) est l'association professionnelle nationale des assistants et assistantes dentaires (AD) au Canada. L'ACAD est composée de sept organisations partenaires provinciales et représentants du Corps dentaire royal canadien. À titre d'association professionnelle nationale des AD au Canada depuis 77 ans, l'ACAD est heureuse de présenter le point de vue des AD au sujet des problèmes vécus par les effectifs du secteur de la santé au Canada et de se pencher sur les questions qui ont des répercussions sur la prestation de soins bucco-dentaires aux Canadiens.

On estime à plus de 60 000 le nombre d'AD autorisés/agrésés au Canada qui apportent une contribution importante et essentielle à l'équipe de santé bucco-dentaire dans une variété de milieux professionnels, tant privés que publics. Cependant, il est très difficile de confirmer le nombre total exact d'AD qui travaillent au Canada en raison d'un paysage réglementaire inégal dans lequel la formation et le permis d'exercice ne sont pas requis pour qu'un AD puisse travailler en Ontario, au Québec et dans les territoires.

La pandémie de la COVID-19 a eu et continue d'avoir des répercussions sur la santé ainsi que la vie professionnelle et personnelle de tous les Canadiens. Ces répercussions se sont fait sentir de manière intense dans tout le secteur de la santé bucco-dentaire lorsque, en 2020, l'équipe dentaire a été désignée comme fournisseur de services essentiels aux Canadiens. Les AD ont repris le travail tout en faisant face à de nombreux éléments inconnus, à des protocoles de santé publique qui évoluaient rapidement et à un manque d'équipements de protection individuelle. En outre, les AD ont continué à travailler même s'ils avaient des craintes pour leur sécurité ainsi que celle de leurs patients, de leurs collègues et de leurs proches. Pour ces raisons, l'ACAD s'est réjouie de voir HESA commencer cette importante étude.

Il ne fait aucun doute que les contributions que les AD ont apportées et continuent d'apporter en tant que professionnels de la santé essentiels de première ligne pendant cette crise sanitaire mondiale ont eu un effet positif sur la santé globale des Canadiens. Les AD autorisés/agrésés ayant suivi une formation officielle sont des professionnels qualifiés qui appliquent les normes les plus élevées en matière de protocoles de prévention des infections afin de garantir la sécurité du public. L'importance de ces compétences et de ces connaissances dans le contexte d'une pandémie mondiale ne doit pas être sous-estimée. Les AD autorisés/agrésés ayant reçu une formation officielle sont des professionnels capables d'offrir de nombreux services qui peuvent contribuer à améliorer la santé bucco-dentaire et la santé globale des Canadiens.

### L'importance d'inclure le secteur privé des soins de santé

Bien que l'ACAD soit reconnaissante qu'HESA se concentre sur le secteur des soins et en particulier sur les professionnels offrant des services de santé publics qui ont directement traité les Canadiens tout au long de la pandémie de la COVID-19, l'ACAD encourage HESA à envisager d'étudier les défis auxquels font face les professionnels de soins de santé qui soutiennent directement la santé des Canadiens, mais qui fournissent leurs services en dehors du cadre de la prestation de services de santé publics. En outre, l'ACAD recommande au Comité de reconnaître que la santé bucco-dentaire fait partie intégrante de la santé globale et, par conséquent, de prendre en considération les expériences de tous les professionnels de la santé bucco-dentaire au cours de son étude.



## Un paysage réglementaire inégal : ses répercussions sur la mobilité des effectifs et la sécurité publique.

L'équipe canadienne de soins bucco-dentaires est composée de six (6) professions : dentistes, hygiénistes dentaires, techniciens dentaires, thérapeutes dentaires, denturologistes et assistants dentaires (AD). Toutes ces professions sont réglementées dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, à l'exception des AD, qui ne sont pas réglementés dans les deux (2) provinces les plus peuplées du Canada, soit l'Ontario et le Québec, ni dans les trois (3) territoires. En outre, le champ de pratique et la formation des AD varient considérablement d'une province ou d'un territoire à l'autre. Malgré les normes d'examen nationales établies par le Bureau national d'examen d'assistance dentaire, ce ne sont pas toutes les provinces et tous les territoires qui ont reconnu la nécessité de réglementer la profession d'AD, mettant peut-être ainsi le public en danger en négligeant cette méthode de responsabilité et de surveillance.

Étant donné que les AD, dans la plupart des régions du pays, offrent des soins directs aux patients et accomplissent des tâches essentielles à la santé et à la sécurité des patients, la prudence suggère que les décideurs voudraient que la réglementation permette de tenir un registre des AD qui fournissent de tels services et de s'assurer que la norme de soins est respectée. La réglementation, une formation officielle et un agrément, une inscription ou un permis d'exercice doivent être une exigence pour tous les travailleurs cliniques de soins bucco-dentaires à titre de moyen de s'assurer que les normes de sécurité sont respectées. Assurer la sécurité des Canadiens est l'une des principales raisons pour lesquelles l'ACAD plaide en faveur d'effectifs d'assistants dentaires autorisés/agrérés ayant reçu une formation officielle. Les AD autorisés/agrérés ayant reçu une formation officielle continueront à améliorer la santé des Canadiens, à protéger leurs patients, à augmenter la productivité et à contribuer à bâtir une économie forte.

L'ACAD comprend que, au Canada, la réglementation des professions et des occupations autorisées relève de la compétence provinciale/territoriale. Cependant, l'ACAD s'est engagée à sensibiliser la population au fait qu'un environnement réglementaire inégal a une incidence directe sur la prestation, la qualité et la sécurité des services de santé bucco-dentaire. Une plus grande prise de conscience du rôle essentiel que jouent les AD en tant que défenseurs de la santé publique est une étape fondamentale pour aider les gouvernements provinciaux/territoriaux à comprendre que l'autoréglementation et la formation officielle ainsi que la délivrance de permis et/ou de titres aux AD sont nécessaires. L'uniformité de la réglementation assure la mobilité entre les régions du pays et garantit la protection du public, quel que soit le lieu où une personne accède aux soins bucco-dentaires fournis par les AD praticiens.

## Un manque de données propres à la profession d'assistant dentaire

Au cours des sept dernières années, l'ACAD a consacré du temps et des ressources à la collecte de données sur la profession, mais le besoin de données ne cesse de croître et les ressources sont limitées. L'ACAD reconnaît que, sans données complètes sur l'assistance dentaire, les décisions et les initiatives ayant des répercussions sur cette profession seront prises à partir de données incomplètes qui peuvent ne pas correspondre à la réalité des AD. Compte tenu de ressources limitées, de nombreuses parties prenantes qui recueillent des données incomplètes et de l'absence d'étude longitudinale, la planification, l'analyse des tendances et les prévisions sont une tâche ardue pour une association bénévole comme l'ACAD, tant à l'échelle nationale que provinciale et territoriale; sans données exhaustives sur notre profession, il est difficile de répondre efficacement aux besoins futurs des Canadiens en matière de soins bucco-dentaires. Pour cette raison, l'ACAD suggère que le gouvernement fédéral prenne l'initiative de créer une entité de coordination qui soutiendra la collecte de données standardisées, exhaustives et précises en ce qui concerne toutes les professions de la santé, y compris l'assistance dentaire. Les professions de la santé ont besoin de l'aide et du leadership du gouvernement pour s'assurer que les associations comme l'ACAD (qui ont du mal à coordonner et à interpréter les données provenant de diverses parties prenantes, dans des formats non uniformes, dans des délais variés ainsi que des données différentes ou incomplètes), peuvent répondre de manière proactive aux besoins changeants de leur profession et des Canadiens.



## Les établissements de soins de longue durée et les lacunes dans la prestation de soins bucco-dentaires

L'ACAD est heureuse que le gouvernement du Canada s'engage à améliorer la prestation des services de soins de santé pour les résidents des établissements de soins de longue durée. La pandémie de la COVID-19 a mis au jour les vastes lacunes des services, le manque de surveillance et les pénuries de personnel dont souffrent les établissements de soins de longue durée depuis de nombreuses années.

Au cours des derniers mois, l'ACAD s'est engagée à fournir des commentaires sur les normes nationales proposées en ce qui concerne les établissements de soins de longue durée. En particulier, l'ACAD a été heureuse de voir dans le projet de norme un engagement à garantir que les effectifs des soins de longue durée possèdent la qualification et les compétences nécessaires pour fournir le niveau de soins requis aux résidents. C'est pour cette raison que l'ACAD recommande que les praticiens de la santé bucco-dentaire soutiennent, observent, évaluent et prennent en charge les besoins en santé bucco-dentaire des résidents d'établissements de soins de longue durée. De plus, l'ACAD est d'avis que les AD sont particulièrement bien formés pour aider les résidents des établissements de soins de longue durée à répondre à leurs besoins en matière de soins bucco-dentaires. L'emploi par l'État d'AD dans les établissements de soins de longue durée constituerait un moyen logique et rentable de surveiller les besoins en matière de soins bucco-dentaires d'un résident, en veillant à ce que les soins bucco-dentaires quotidiens soient appropriés et en fournissant une évaluation par un professionnel de la santé bucco-dentaire dans le cas de conditions qui nécessiteraient une orientation vers un dentiste, un hygiéniste dentaire ou un denturologiste. L'ACAD milite pour que les AD jouent un rôle clé pour combler ces lacunes en matière de soins bucco-dentaires dans les établissements de soins de longue durée.

## Le stress et l'importance de soutenir la santé mentale

L'ACAD croit fermement que tous les AD ont le droit de travailler dans un milieu sain afin de maintenir leur santé globale, tant mentale que physique. Il ne fait aucun doute que les cabinets dentaires, en particulier en cas de pandémie, peuvent constituer un milieu très stressant. Dans une enquête menée en 2020 auprès des membres de l'ACAD, 54 % des AD ont déclaré que leur milieu de travail était devenu de plus en plus stressant et difficile depuis le début de la pandémie. Si l'on compare ces résultats à ceux obtenus avant la pandémie lors de l'étude sur un milieu de travail sain et respectueux menée par l'ACAD en 2019 dans le cadre de laquelle 66 % des AD répondants ont déclaré être stressés et 61 % ont déclaré envisager de quitter leur emploi à cause de ce stress, il n'est pas étonnant de constater des taux d'attrition élevés au sein de la profession. Depuis la pandémie, les AD ne sont pas les seuls dans cette situation puisque l'on constate une tendance similaire à la hausse des niveaux de stress éprouvés par de nombreux professionnels du secteur des soins de santé.

Il ne fait aucun doute que les AD, comme tous les Canadiens, subissent les conséquences de la pandémie sur leur santé mentale. L'ACAD comprend que ces répercussions ne font que commencer, sont importantes et seront durables. Pendant la pandémie, les AD ont repris le travail tout en faisant face à de nombreux éléments inconnus, à des protocoles de santé publique qui évoluaient rapidement et à un manque d'équipements de protection individuelle. En outre, les AD ont continué à travailler même s'ils avaient des craintes pour leur sécurité ainsi que celle de leurs patients, de leurs collègues et de leurs proches. Il ne fait aucun doute que les contributions que les AD ont apportées et continuent d'apporter en tant que professionnels de la santé essentiels de première ligne pendant cette crise sanitaire mondiale ont eu un effet positif sur la santé globale des Canadiens. Toutefois, beaucoup d'entre eux se sentent comme des travailleurs de la santé délaissés. L'ACAD ne peut pas répondre entièrement aux besoins de santé mentale des AD; leurs besoins en matière de services de santé mentale abordables, complets, de qualité et opportuns dépassent de loin les ressources disponibles et l'expertise de l'ACAD. L'ACAD soutient que les gouvernements doivent continuer à investir dans les ressources de santé mentale destinées aux travailleurs de la santé, y compris les effectifs d'AD. L'ACAD exhorte le Comité à tenir compte du fait que ce ne sont pas tous les professionnels de la santé de première ligne qui ont accès à une couverture d'assurance maladie privée offerte par leur employeur et que le coût élevé des services de santé mentale constitue un obstacle à



l'accès des AD aux soins.

### Collaborer avec des collègues du secteur

L'ACAD considère les problèmes vécus par la profession d'assistance dentaire et la réponse du secteur de la santé bucco-dentaire à la pandémie de la COVID-19 comme une occasion de collaboration interprofessionnelle. Travailler ensemble, non seulement dans le secteur de la santé bucco-dentaire, mais aussi dans l'ensemble du secteur des soins de santé, est essentiel pour résoudre les problèmes rencontrés par les travailleurs de la santé au Canada. C'est pourquoi l'ACAD est heureuse d'être membre du Groupe d'intervention action santé (GIAS) au sein duquel notre association peut collaborer, se mettre en réseau et discuter des problèmes éprouvés par le secteur. En outre, plus tôt cette année, l'ACAD s'est récemment associée à l'Association dentaire canadienne pour soumettre une proposition de projet au Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle du ministère de l'Emploi et du Développement social, qui vise à résoudre certains des problèmes auxquels font face les effectifs d'assistance dentaire. En outre, l'ACAD soutiendra le Réseau canadien des personnels de santé (RCPS) dans le cadre d'un projet axé sur la lutte contre les effets néfastes de la COVID-19 sur la santé des personnels de santé canadiens.

